



contravention reçu pour ma fille durant le confinement

Par sch..., le 29/04/2020 à 11:44

Bonjour,

Je viens de recevoir une contravention pour ma fille de 16ans, qui avait rencontré les gendarmes lors d'une sortie pour promener notre chienne.

Je ne comprends pas la description de l'infraction : "violation d'une mesure préfectorale restrictive de déplacement, adoptée dans une circonscription territoriale, où l'état d'urgence sanitaire est déclaré".

Pourriez-vous m'éclairer sur la signification de cette phrase ?

Merci beaucoup d'avance.

Cordialement.

Par Lag0, le 29/04/2020 à 14:23

Bonjour,

Votre fille se trouvait certainement dans un lieu interdit durant le confinement par arrêté préfectoral. De nombreux endroits sont ainsi interdits aux promeneurs, plages, forêts, parcs, etc.